

TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE SECURITE RENFORCE ARME DE CATEGORIE D**Code RNCP : RNCP 37616****Certificateur : Union Française des Acteurs de Compétence en Sécurité****Date d'enregistrement : 31/05/2023****Lien vers la fiche France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37616>****Contact de la personne en charge de la formation****Mme Emilie BARATE - Tél. : 07 68 58 77 69 - mail. : contact@eesp.fr****Voie d'accès :** Formation continue - Formation réglementée.**Niveau de sortie :** Niveau 4**Volume horaire :** 105 h**Durée :** 3 semaines en continue - début des cours voir calendrier sur : www.eesp.fr**Modalités de la formation :** En présentiel dans les locaux loués par l'EEIE à Versailles.**Lieu de la formation :** 36 rue des Etats Généraux 78 000 Versailles**Accessibilité :** Nous accueillons les personnes en situation de handicap dans nos formations, sous réserve que leur état de santé le permette. Pour étudier ensemble les possibilités d'aménagement, contactez notre référent handicap : Laure de Saint Sernin : laure.desaintsernin@eeie.fr**Présentation de la formation :**

Depuis le 1er janvier 2018 (décret du 29/12/17), certains agents de sécurité privée peuvent porter une arme, prérogative qui était jusqu'alors réservée aux forces de l'ordre : l'État a souhaité que, dans le cadre du continuum de sécurité public et privé, la sécurité privée soit dotée d'agents armés capable de faire face à toute sorte de situations à risque, dans un cadre réglementaire strict.

Le décret n° 2017-1844 du 29 décembre 2017 relatif à l'exercice de certaines activités privées de sécurité avec le port d'une arme prévoit l'armement en catégorie D (matraque, tonfas, lacrymogènes inférieur à 100ml) de certaines catégories d'agents privés de sécurité et d'agents de protection physique des personnes.

L'aptitude professionnelle de l'agent de sécurité renforcée armé (ASRA) permet d'assurer les missions fondamentales dans la protection des personnes et des biens, plus généralement toutes activités de nature à favoriser la prévention d'un événement exceptionnel.

La formation est composée d'un seul bloc de compétences, à savoir :

- Exercer l'activité d'agent de sécurité renforcé armé en armes de catégorie D (donnant aptitude à la délivrance de la carte professionnelle d'agent de sécurité armé en catégorie D)

Résultats attendus :

La formation prépare au titre professionnel « Agent de sécurité renforcé armé de catégorie D », enregistré au RNCP le 31/05/2023 sous le n°37616 et délivré par Union Française des Acteurs de Compétence en Sécurité

Points forts de la formation :

- Programme structuré en lien direct avec les missions et responsabilités liées à l'ASRA D
- Entraînement opérationnel encadré par des formateurs habilités
- Apprentissage centré sur la maîtrise des procédures et des règles de sécurité
- Parcours professionnalisant orienté employabilité et maintien des compétences

Objectifs et Compétences visées, à l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

- Appliquer le cadre juridique de l'ASR-A D.
- Respecter les règles d'usage de la force.
- Sécuriser le port et le transport d'une arme cat. D.
- Manipuler une arme cat. D en sécurité.
- Mettre en œuvre les gestes techniques autorisés.
- Analyser une situation à risque.
- Adapter son intervention de manière graduée.
- Protéger personnes et biens.
- Gérer un incident opérationnel.
- Communiquer avec les autorités compétentes.
- Rendre compte de son intervention.
- Respecter la déontologie professionnelle.

Métiers et débouchés :

- Le métier est celui d'agent de prévention et de sécurité, sans principe d'exclusivité de ce métier armé, au regard du métier exerçant sans armes.
- Les termes les plus usités : agent de surveillance armé, agent de prévention et de sécurité armé.

Indicateurs (Données sur la dernière promotion certifiée) :

- Taux de réussite dans la certification : 100%
- Taux de placement en entreprise post-formation : 100%
- Nombre de diplômé satisfait de la formation : 100%

Secteurs d'activités :

Les agents de sûreté renforcés armés sont exposés avec les personnes se trouvant dans ces lieux à un risque exceptionnel d'atteinte à leur vie. Ces lieux peuvent être des lieux d'activités représentant un risque majeur du fait des circonstances ou du fait de l'objectif, de la cible que peut représenter ce lieu.

Toutes les activités peuvent être concernées, d'autant qu'elles sont considérées comme d'importance vitale, à risque, classées, représentant un intérêt économique majeur, une cible privilégiée, ou que les impacts produits représentent un intérêt majeur pour les auteurs (impact, conséquences, fréquence, arrêt ou réduction des flux économiques, énergétiques, de communication, sur le tourisme, la production, l'énergie, l'industrie, l'économie, et bien sûr le nombre de personnes touchées, ...).

Public visé : Toute personne souhaitant exercer ou évoluer dans les métiers de la sécurité privée, de la sûreté ou de la prévention des risques.

Prérequis :

- Être détenteur d'une autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS)
- Être titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité
- Avoir validé les tests psychologiques et physiques de l'UFACS

Dispositions pratiques :

- Nombre de participants minimum : 4
- Nombre de participants maximum : 12

Modalités d'admission et délai d'accès :

- Vérification des prérequis en amont de la contractualisation sur dossier, test et entretien.

Tarifs : 3 780 € Exonération de TVA en vu de l'article 261-4-4 a. du CGI

Financement :

- Différents modes de financements peuvent être mobilisés. Nous contacter pour toute demande.
- Pour le CPF :
 - o Tout stagiaire faisant appel à un financement CPF a l'obligation de se présenter à la session certificative.
 - o Conditions d'inscription en formation financée via le CPF : complétude d'une attestation sur l'honneur qui confirme le droit du titulaire à mobiliser ses droits : <https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/sites/of/files/2024-01/attestation-sur-l-honneur-titulaires-de-compte.pdf>
 - o Pour consulter les conditions particulières titulaires : https://of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/sites/of/files/2025-04/CP_Titulaires_V13_VF_sign_0.pdf
 - o Reste à charge pour tout financement via le CPF (décret mai 2024) hormis pour les demandeurs d'emploi : nous consulter pour toute précision.

Méthodes pédagogiques mobilisées :

- Alternance entre apports théoriques et mises en situation pratiques.
- Accompagnement individualisé tout au long de la formation.

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprojecteur
- Tableau blanc / Paperboard
- Entraînements sur équipements et supports pédagogiques adaptés
- Des matraques de type bâton de défense ou tonfas télescopiques
- Des générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes relevant de la catégorie D
- Des boucliers de percussions
- Des paires de protèges tibias
- Des coquilles de protection génitale
- Des paires de gants de type MMA.

Modalités de suivi et d'évaluation en cours de formation :

- L'évaluation des acquis en cours de formation est réalisée sous forme QCM, mises en situation, réalisation de mission en conditions réelles, évaluations en cours et en fin de formation.

Prérequis à la validation de la certification :

- Les candidats doivent tous justifier de la réussite à chaque unité de valeur pour être certifiés.

Modalités de l'examen final :

- UV1 et UV 2 : QCM
- UV 3 : Evaluation pratique de mise en situation
- UV 4 : Evaluation pratique de mise en situation

Passerelles et Équivalences :

- Pour connaître les correspondances vers d'autres certifications, consultez le site internet de France Compétences.
- Certification professionnelle reconnue en correspondance partielle : consultez la fiche France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37616>

Poursuite d'études :

- Accès à des formations de spécialisation ou à des titres RNCP de niveau supérieur dans les domaines de la sécurité privée, de la sûreté, du management et de la prévention des risques.

Contenu de la formation :

A1	Se préparer pour ses missions d'interventions armées		
	UV1	Préparer ses missions armées en arme de catégorie D en particulier sur le plan légal et réglementaire	
	C1.1	1	Respecter et/ou faire respecter le cadre juridique d'usage des armes de catégorie B et D
	C1.2	2	Identifier et appliquer la réglementation spécifique à l'acquisition, à la détention, au transport et à l'usage de l'armement
	C1.3	3	Mesurer la gravité et les conséquences des sanctions applicables en cas de non-respect des dispositions réglementaires
	C1.4	4	Comprendre et appliquer les autres cadres juridiques d'utilisation des armes
	C1.5	5	Analyser les contextes spécifiques liées à l'armement
	C1.6	6	Se préparer efficacement à effectuer une mission avec arme de catégorie D
A2	Prise de consigne et des protocoles techniques liés à l'armement		
	UV2	Application scrupuleuse des consignes sur les caractéristiques techniques et des règles de sécurité liées aux armes de catégorie D	
	C2.1	7	Applique les procédures concernant les caractéristiques techniques des armes et leurs règles d'entretien
	C2.2	8	Respecte les consignes concernant les différents modes de fonctionnement
	C2.3	9	Tient compte pour les appliquer des consignes d'utilisation des armes de protection de type aérosols
	C2.4	10	Met en oeuvre les procédures réglementaires de stockage, de traçabilité, de transport d'armement de catégorie B et D
A3	Assurer la prévention des personnes et des biens dans les situations pouvant nécessiter l'usage d'une arme de catégorie D		
	UV4a	Prévention d'une intervention armée	
	C3.1	11	Prévient les situations à risque en analysant la situation dans laquelle l'arme est susceptible d'être utilisée
	C3.2	12	Effectuer, à mains nues, les techniques de garde et de déplacements, de frappe
A4	Assurer la surveillance des personnes et des biens dans les situations courantes		
	UV3 & 4b	Effectuer ses missions avec un armement de catégorie D	
	C4.1	13	Effectuer les techniques de garde et de déplacements, de frappe et de contrôle avec une matraque de type bâton de défense télescopique
	C4.2	14	Effectuer les techniques de garde et de déplacements, de frappe et de contrôle avec un tonfa
	C4.3	15	Pratiquer l'entrave seul ou avec plusieurs autres agents et avec plusieurs types d'entraves
	C4.4	16	Analyser le contexte et s'adapter aux différentes situations de violence rencontrées
	C4.5	17	Utiliser les générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes relevant de la catégorie D
A5	Utiliser une arme de catégorie D, en justifier l'usage dans les situations dégradées le nécessitant		

	UV4c	Pratiquer l'armement de catégorie D dans les situations dégradées le nécessitant	
	C5.1	18	Appliquer et rendre compte des principes d'absolue nécessité et des conditions d'usage de la légitime défense
	C5.2	19	Travailler en binôme et en équipe
	C5.3	20	Mettre en œuvre toutes les phases préalables de communication et d'avertissement avant l'intervention
	C5.4	21	Mettre en œuvre les procédures d'alerte des forces de l'ordre et de secours
	C5.5	22	Mettre en place les mesures de sécurité
	C5.6	23	Réagir immédiatement dans le respect du cadre légal de la légitime défense